



NORBERT BRUNNER BISCHOF VON SITTEN

Sion, le 9 juillet 2010

Monsieur
Bertrand Décaillet
Grande-Charrière 11
1904 Vernayaz

Monsieur le Président,

Votre lettre du 19 juin m'est bien parvenue. Vous me donnez quelques informations concernant l'Association „APFEL“, m'en communiquez les statuts et me demandez de reconnaître l'association (« association privée de fidèles ») et ses statuts.

Selon l'article 2 des statuts, le siège de l'association se trouve au domicile du président, c'est-à-dire, selon vos indications et l'adresse de l'expéditeur, à Vernayaz. Vous savez certainement que Vernayaz se trouve sur le territoire abbatial de St-Maurice et non sur le territoire du diocèse de Sion. L'évêque de Sion n'est donc pas compétent pour la reconnaissance officielle.

Avec les salutations les meilleures.

+ 

+ Norbert Brunner
Bischof von Sitten